



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE

Recu le 18/07/2019



Saint-Laurent-du-Var 
PORTE DE FRANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
« LOU NISTOU »

83 allée des Ecureuils
06700 Saint-Laurent-du-Var

ADOpte

PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUILLET 2019

AR PREFECTURE
006-210601233-20190711-13-DE
Reçu le 18/07/2019

1-Présentation de la structure ou du service

1.1- Identification du gestionnaire et de la structure

NOM DU GESTIONNAIRE MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

• **ADRESSE :** 222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 92 12 42 42

• **ADRESSE MAIL :** la collectivité peut être contactée via le formulaire de saisine présent sur le site internet: <https://www.saintlaurentduvar.fr>

NOM DE LA STRUCTURE : « Lou Nistou »

• **ADRESSE :** 83 allée des Ecureuils
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 93 07 22 55

• **ADRESSE MAIL :** creche.nistou@saintlaurentduvar.fr

1.2- Nature de l'accueil

- Accueil collectif - Multi accueil
- Accueil collectif et parental (participation des parents à l'encadrement des enfants)
- Accueil familial (service d'accueil familial, crèche familiale)
- Accueil collectif et familial
- Autres :

1.3- Autorisations

- **Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire de la commune d'implantation:** 1989

- **Date et capacité de l'avis ou autorisation de création et de fonctionnement donné par le Président du Conseil départemental :**

- **Date :** 28/04/2017 (dernier avis)

- **Capacité :** 21

- **Age des enfants accueillis :** de 1 an à 6 ans

2-Projet éducatif

2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité,

L'éducation des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre société en pleine mutation. Il est essentiel pour la commune de Saint-Laurent-du-Var d'offrir aux enfants un accueil de qualité permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et familiale en toute sérénité.

C'est pourquoi la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var se fonde sur une conviction forte : le nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel. Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble.

Le projet éducatif de la commune de Saint-Laurent-du-Var est marqué par le souhait de contribuer à l'épanouissement de chacun dans le respect de soi-même et des autres.

Le projet éducatif de la commune s'articule ainsi autour de quatre axes et de plusieurs grandes valeurs.

- POUR LES FAMILLES :

Etablir une communication et une relation de qualité, dès l'accueil, afin de renseigner, d'échanger, d'accompagner les réels besoins des familles, au plus près de leur rythme. Ainsi des équipes pluridisciplinaires proposent des actions de soutien adaptées à leurs demandes. Des espaces d'accueil, d'écoute, tels que le Relais Petite Enfance, les EAJE, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des Ateliers-Parents, leurs sont dédiés.

- POUR LES ENFANTS :

Garantir que les lieux d'accueil soient une source de plaisir car Il est vecteur de l'épanouissement pour l'enfant (éducatif, physique, psychoaffectif).

Faire confiance à l'enfant en le laissant libre de se mouvoir, de découvrir, d'expérimenter, en respectant ses besoins et en l'accompagnant dans son développement.

- POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :

L'équipe bénéficie de formations régulières tout au long de sa carrière. Le savoir-faire, le savoir-être sont valorisés à travers la reconnaissance des qualités et des compétences. La communication bienveillante permet de développer la transversalité en équipe de façon élargie, clarifie les missions et rôles de chacun pour tendre vers le bien-être au travail.

- POUR LES PARTENAIRES :

Favoriser les liens, travailler en réseau, partager des valeurs communes, afin de mettre en place de nouveaux projets et/ou de maintenir ceux existant.

3-Projet social

3.1-Les caractéristiques de l'environnement

3.1.1- Implantation de la structure

La ville de Saint-Laurent-du-Var est une commune balnéaire d'environ 29 000 habitants située à proximité de la ville de Nice dans les Alpes-Maritimes.

La commune de Saint-Laurent-du-Var a mené au cours de ces dernières années une politique axée sur le développement des services de proximité pour le bien-être des familles. Saint-Laurent-du-Var est une ville qui a su, malgré la proximité de la ville de Nice, préserver sa qualité de vie, son environnement et son identité. Son dynamisme et la qualité de services rendus à la population en direction de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (accueils collectifs, service d'accueil familial), le Relais Petite Enfance, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents composent le service municipal Pôle intermédiaire Petite Enfance qui fait partie du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Près de 100 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité, l'épanouissement, le bon développement physique et affectif des enfants, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

179 Assistantes maternelles privées, trois micro-crèches privées et un jardin d'enfants associatif financé par la Collectivité Territoriale viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire Laurentin.

La commune compte également :

- 9 écoles maternelles
- 10 écoles primaires
- 2 collèges
- 7 équipements sportifs (gymnases, dojo, piscine, terrains de sport, parc des sports)
- 20 équipements culturels (BCD, animathèques, bibliothèque associative, conservatoire de musique et d'art dramatique, théâtre, espace Grapelli)
- 39 associations sportives et culturelles
- 7 services de santé (Planning familial, clinique Arnault Tzanck, professions libérales, maisons de retraite et foyer des anciens du CCAS)
- des services médico-sociaux (CCAS, PMI, MSD)
- des services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans (Mission locale, Centre social, point d'écoute jeune, ADEL)

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

La Commune compte :

- 1905 enfants de moins de 6 ans
- 1300 enfants de moins de 4 ans.

Le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 6 ans est de 72 %, taux supérieur à la moyenne Départementale qui est de 64,2%.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement

La mise en place d'une politique jeunesse est une priorité pour la commune de Saint-Laurent-du-Var qui a construit un projet global sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste est menée avec cohérence en prenant en compte la diversité de son territoire, la volonté d'offrir une qualité de service remarquable tout en garantissant l'égalité d'accès. L'objectif de la commune est de faciliter la vie des familles tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une priorité.

Afin de suivre au plus près les besoins des familles, la Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions.

Ainsi la politique jeunesse de la commune s'articule autour de plusieurs axes :

- l'accueil de la petite enfance à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- l'animation péri-scolaire et extra-scolaire à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- 19 écoles maternelles et primaires accueillant environ 2700 enfants reçus dans des bâtiments communaux conçus et entretenus pour le meilleur confort des élèves et des enseignants et une restauration de grande qualité,
- une offre sportive et culturelle dynamique, diversifiée et accessible à tous,
- une politique sociale active permettant de maintenir le lien social et combattre les inégalités,
- une politique d'animations permettant au plus grand nombre de profiter d'un large éventail d'activités,
- un secteur associatif très riche.

3.3- Modalités d'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés

En application des dispositions du sixième alinéa et de l'article L214-2 et de l'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des alinéas 1 et 2 de l'article L2324-1 du Code de la Santé Publique la commune de Saint-Laurent-du-Var a mis en place des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle permettant ainsi aux enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales de bénéficier d'un mode d'accueil. La commune accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter une reprise d'emploi, la création d'une activité ou la participation aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

Les accueils occasionnels et d'urgence sont possibles dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune.

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE

Reçu le 18/07/2019

Un accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non réguliers. L'enfant est connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

4 - Compétences professionnelles mobilisées**4.1- L'organisation du personnel****4.1.1- Descriptif de l'équipe**

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire sur la structure (en ETP) ¹
Direction	1 EJE	1 ETP
Adjoint	1 EJE adjointe	1 ETP
Personnel encadrant	3 Auxiliaires de puériculture	3 ETP
	2 agents CAP Petite Enfance	2 ETP
Autres	1 IDE	0.23 ETP

Les équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

† Le Directeur (trice) d'Etablissement

Ses principales missions sont :

- Assurer l'application du présent règlement de fonctionnement
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement
- Assurer l'hygiène et la sécurité au sein de la structure en respectant les réglementations en vigueur (veille sanitaire, organisation et contrôle des soins, organisation du nettoyage des locaux et contrôle, prévention des maladies, formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale..).
- Garantir la qualité de l'accueil des enfants en lien avec leurs familles (participation à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement..).
Elle organise l'accueil des enfants en situation de handicaps en partenariat avec l'équipe soignante de l'enfant, le médecin attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, la famille et la référente du Pôle Handicap avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individuel et spécifique.
- Garantir la bonne gestion administrative et financière de la structure

¹ La valeur équivalent temps plein (ETP) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

- Animer et coordonner les équipes autour du projet d'établissement (gestion des ressources humaines en lien avec le Pôle Intermédiaire Petite Enfance et le Pôle Ressources Humaines, définition des besoins de la structure et des compétences associées, élaboration des fiches de poste, évaluation de la qualité du travail des agents, organisation de l'intégration et de la formation des nouveaux agents et du remplacement des personnels absents tout en respectant la législation en vigueur).
- Favoriser les relations avec les différents partenaires Institutionnels : directeur/directrice du Pôle Intermédiaire Petite Enfance, services municipaux partenaires (service des sports, cadre de vie, animation), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec le service de la Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités Départementales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, écoles maternelles, Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile... .
- Organiser l'accueil et la prise en charge des différents stagiaires (élèves infirmiers, élèves puéricultrices ou auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, élèves en formation de psycho-analyste en thérapies brèves ou en psycho-analyste clinicien, travailleurs sociaux, CAP Accompagnement Educatif petite enfance, élèves des classes de 3ème et de seconde.....).

Lorsque le Directeur/Directrice de l'établissement est titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur/éducatrice de jeunes enfants, il doit lui être adjoint la collaboration d'un(e) infirmier(e) ou d'une puéricultrice diplômée d'Etat à raison de 4 heures par semaine par tranche complète de 10 enfants accueillis pour assurer la veille sanitaire, l'organisation et le contrôle des soins, la prévention des maladies et la formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale.

† Le Directeur (trice) Adjoint(e)

Dans l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, le directeur/directrice est assisté(e) par un adjoint/e qui le seconde et le remplace lors de ses absences. Ses horaires sont déterminés, en accord avec le directeur/directrice, de façon à ce que l'un/e ou l'autre soit présent/e lors de son absence.

En cas d'absence simultanée, une continuité de la fonction de direction a été mise en place dans chaque établissement selon l'article R 2324-30 du Code de la santé publique qui précise que « les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :

- les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ».

La collectivité de Saint-Laurent-du-Var, gestionnaire de plusieurs Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant se doit de prendre les dispositions nécessaires pour que la continuité de la fonction de direction soit assurée en permanence dans chaque établissement.

Assurer la continuité de la fonction de direction signifie :

- organiser la délégation des responsabilités pendant l'absence du directeur/directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, la prise de décisions,
- définir les procédures à mettre en œuvre en fonction de situations définies à l'avance.

La personne chargée de la continuité de direction désignée à ce moment-là doit être un(e) professionnel(le) diplômé(e) et ayant le plus d'ancienneté dans la structure. Elle est garante de la prise en charge des responsabilités du Chef d'Etablissement. Il s'agit notamment de l'accueil et de l'encadrement des enfants dans le respect des normes réglementaires, de l'encadrement et de la gestion de l'équipe, de la surveillance sanitaire des enfants, de l'accueil des familles, de la gestion administrative de l'équipement. Elle s'appuie sur les différents protocoles, le projet éducatif de l'établissement, le présent règlement de fonctionnement.

† Les Educateurs (trices) de Jeunes Enfants Diplômé(e)s d'Etat

Leurs missions sont :

- participer au bon fonctionnement de la structure, contribuer à l'élaboration du projet éducatif et pédagogique, encadrer le personnel sur le plan pédagogique, accueillir et encadrer les élèves des écoles professionnelles, développer le savoir-être et le savoir-faire des personnels auprès des enfants, veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des enfants, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux dans la co-éducation de leurs enfants en fonction des situations et des questionnements, repérer les enfants en difficulté.

† Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

Ses missions sont :

- veiller à la santé des enfants, se charger de leur suivi médical et vaccinal, se charger de la mise en place du Protocole d'Accueil Individualisé, veiller à l'application des règles d'hygiène, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux animations et aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux, repérer les enfants en difficulté.

† Les Auxiliaires de Puériculture

Leurs missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, observer, évaluer les besoins de l'enfant, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider au développement et à son autonomie, animer les ateliers pédagogiques pour son éveil et bien être, aménager l'espace de l'enfant, mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de l'enfant.

† Les agents aidant à l'encadrement des enfants (titulaires d'un CAP Petite Enfance ou CAP d'Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Ses missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider à l'encadrement des enfants, répondre aux

besoins quotidiens de celui-ci, aider à son développement et à son autonomie, participer à l'éveil des enfants, entretenir et nettoyer les locaux et le matériel, entretenir le linge, participer à la définition, à la rédaction et à l'application des protocoles d'hygiène et de désinfection, participer au suivi des commandes des produits d'entretien.

† Les Agents d'entretien

Ses missions sont :

- prendre en charge le suivi des commandes des produits d'entretien, évaluer les besoins, réceptionner les marchandises, , entretenir le matériel et les locaux en application des normes HACCP, gérer le stock de linge, aider à la préparation des collations et goûters et aider dans les services en cas de besoins

† Cuisinier/cuisinière

Ses missions sont :

- superviser et assurer la préparation des repas quotidiens, rechercher la manière d'améliorer la qualité de la prestation, garantir la répartition équitable des repas, appliquer les règles d'hygiène et la méthode HACCP, et aider dans les services en cas de besoins.

- † Lingère

Ses missions sont :

- confectionner le linge, l'entretenir, veiller au bon fonctionnement des machines, gérer les stocks et aider dans les services en cas de besoin.

† Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont agré(é)s par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Ils/elles suivent une formation obligatoire de 120 heures dans les deux années qui suivent l'obtention de leur agrément, ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Les assistant(e)s maternel(le)s de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant familial sont recruté(e)s et rémunéré(e)s par la commune de Saint-Laurent-du-Var. A leur domicile, les assistant(e)s maternel(le)s mettent tout en œuvre pour assurer quotidiennement la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ils/elles assurent l'organisation de jeux et activités sous leur surveillance ainsi que des sorties régulières.

L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser seuls les enfants dont il/elle a la responsabilité, ni les confier à d'autres personnes, même provisoirement; sauf à un(e) autre assistant(e) maternel(le) du Service d'Accueil Familial ou à un agent de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant auquel il-elle est attaché(e) et après en avoir informé le/la directeur(trice) de l'établissement.

4.1.2 Modalités de coordination interne et externe

Des réunions de personnels au sein de l'établissement sont régulièrement organisées. Des réunions de coordination avec toutes les équipes de direction relevant du Pôle Intermédiaire Petite Enfance ont lieu tous les mois.

Des réunions de tous les responsables de service, chargés de mission, ont lieu au sein du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles.

Des réunions de projets inter-services peuvent également avoir lieu.

4.1.3- Organisation des temps de professionnalisation

- Un plan de formations, élaboré sur 3 ans, tient compte des projets et besoins du service mais également des demandes individuelles des agents.
- Des analyses de pratiques, animées par des psychologues ont lieu tous les 2 mois environ.
- Les agents s'engageant dans une Validation des Acquis de l'Expérience sont accompagnés dans leurs démarches.

4.1.4- Intégration et suivi des stagiaires

Des étudiants peuvent être accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour y accomplir des stages. Pendant le stage, les étudiants restent sous la responsabilité et à la charge de leur centre de formation selon les modalités définies dans les conventions de stage. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur/directrice. Ils doivent s'intégrer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif assurant l'encadrement des enfants.

4.2- Le recours à des intervenants extérieurs

Un médecin est attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Il intervient par vacation selon les besoins.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, assure des actions d'éducation et de promotion à la santé. Il assure également que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement selon l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique. Il intervient dans la prise en charge des enfants en situation de handicap et assure leurs suivis en lien avec l'équipe du Pôle Handicap et les familles

Un(e) psychologue

Il/elle intervient auprès des équipes pour des analyses de pratiques, environ 2h tous les 2 mois. Ses missions sont :

- Accompagner les équipes face à des questionnements rencontrés dans la prise en charge d'un enfant, dans l'accompagnement d'une famille ou dans le travail d'équipe,
- Aider les professionnels à analyser certaines situations conflictuelles ou non qui leur pose question,

- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Aider les professionnels en leur apportant des outils de réflexion et de communication, et des pistes de travail.

Un(e) psychologue de L'ARPAS

Il/elle intervient pour animer le « Café des parents ». Ce temps convivial, inscrit dans les actions parentalité, permet aux familles d'échanger avec le/la psychologue sur les sujets qui les préoccupent. Ces rencontres ont lieu environ une fois par trimestre.

D'autres intervenants extérieurs peuvent intervenir au sein des établissements (association, autres agents municipaux, bénévoles...) selon les projets de la structure

5- Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service

Les responsables légaux sont nos partenaires privilégiés.

La qualité d'accueil de l'enfant est au centre des préoccupations de toutes les équipes ainsi que le soutien à la parentalité. En effet c'est dans la co-éducation que les responsables légaux et l'équipe des structures d'accueil s'inscrivent. La relation de confiance qui s'instaure entre les responsables légaux et les membres de l'équipe est la clef d'un accueil réussi pour l'enfant. De la même façon que toutes les compétences des différents membres de l'équipe sont recherchées, celles des responsables légaux sont aussi prises en compte.

Les moyens mis en place pour accueillir les responsables légaux sont :

- réunion de pré-rentrée ;
- organisation de réunions (trimestrielles ou à thème) : temps d'échanges entre les responsables légaux et entre responsables légaux et professionnel(le)s (informations partagées, orientation).
- cahier de transmission où les professionnel(le)s notent les informations communiquées par les parents et les observations faites sur la structure en respectant le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- affichage de toutes les informations pour les responsables légaux (panneau à l'entrée de la structure d'accueil) ;
- proposition aux responsables légaux de participer à certaines sorties ou événements festifs, selon les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- mise en place de cafés, goûters, avec la présence de tous(tes) les professionnel(le)s de la structure pour permettre à chacun d'avoir des échanges privilégiés avec la ou les professionnel(le)s de son choix.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant mettent en place des actions de soutien à la parentalité afin :

- de permettre aux familles de verbaliser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants ;
- de travailler en partenariat et concertation avec les services de Protection Maternelle Infantile et d'aide à l'enfance ;
- d'observer le comportement de l'enfant et les interactions au sein du groupe ;
- de mettre en place un protocole individualisé pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

6- Projet Pédagogique

Bienvenus dans le monde merveilleux de la pédagogie...

Cet écrit appelé Projet Pédagogique est le résultat d'un travail considérable et de nombreuses années d'expérience dans le milieu de la petite enfance.

Des heures de lectures, de réflexions, d'échanges en équipe et enfin des heures d'écriture... Des heures de lecture, plongées dans des livres passionnants nous parlant d'éducation, de développement de l'enfant, de communication, de parentalité. Autant de sources d'inspiration et de bases de travail.

Des heures de réflexion car chaque décision doit être mûrement réfléchie.

Des heures d'échanges pour l'équipe de Lou Nistou qui a partagé ses points de vue et décidé de la pédagogie qu'elle voulait proposer aux enfants.

Et enfin des heures d'écriture pour transmettre tout ce contenu aujourd'hui.

Chemin faisant l'équipe de Lou Nistou a fait des choix basés sur son expérience et c'est ce qu'elle vous livre dans cet écrit.

Alors vous l'aurez compris le projet pédagogique est un document indispensable pour vous expliquer comment l'équipe de Lou Nistou accompagne les enfants mais également pourquoi elle a choisi certaines orientations.

6.1 - L'accueil

Accueillir signifie recevoir, abriter, contenir. Ce mot sous-entend donc une attention à l'autre, dans un souci de sécurité et de bienveillance, avec en filigrane une notion de protection. Il s'agit bien de tout cela lorsqu'il est question de l'enfant de moins de trois ans.

6.1.1 - L'inscription

Le premier accueil est celui de l'inscription, après avis de la Commission Petite Enfance, les familles reçoivent un courrier leur indiquant que leur enfant est accueilli au sein de l'établissement Lou Nistou. A la réception de celui-ci, ils sont invités à prendre contact avec la Direction de l'établissement Lou Nistou. Ce premier rendez-vous sert à déterminer les besoins et à proposer un contrat de garde adapté. Aussi, l'équipe de Direction de Lou Nistou dans un échange avec les familles, écoute les besoins avec attention de façon à respecter le plus possible les souhaits de la famille. Lors de ce premier échange peuvent être abordés également toutes les autres thématiques liées à la famille et à l'enfant, l'équipe de direction de Lou Nistou sait qu'il est important de laisser les familles s'exprimer sur ce qui peut les préoccuper. Aussi les rendez-vous sont fixés par intervalle d'une heure alors que la partie administrative ne prend que 15 minutes.

6.1.2 - La période d'adaptation

La période d'adaptation précède l'accueil régulier tel que fixé par le contrat et propose une période spécifique de transition.

Les sources d'inspiration de l'équipe Lou Nistou à ce sujet sont la théorie de l'attachement et les neurosciences.

Ce qui est proposé au sein de l'établissement Lou Nistou, c'est une période d'adaptation dite progressive avec l'aide d'une personne référente, c'est-à-dire accompagner l'enfant à se familiariser progressivement à ce nouvel environnement. Ce qui va l'aider c'est la prise de repères, la répétition, la régularité des temps et des actions. En effet, l'enfant ne peut traiter de nouvelles informations qu'avec une certaine redondance.

C'est pourquoi, durant la semaine d'adaptation, l'enfant viendra tous les jours mais sur des temps plus courts. Au début, le parent reste avec lui pour le rassurer puis progressivement c'est la personne référente qui prend le relais.

Qu'est-ce que la personne référente ?

Selon John Bowlby, le nourrisson fait appel à l'adulte afin de satisfaire ses besoins. Les réponses apportées à l'enfant provoquent un sentiment de sécurité qui lui permet de partir explorer le monde extérieur. L'enfant est encore sensible à la séparation, à toute menace de perte des figures significatives, mais il est aussi naturellement porté vers l'exploration, s'il se sent assez en sécurité.

Le rôle des professionnels de la Petite Enfance est alors de permettre à l'enfant d'investir une autre figure d'attachement, de lui apporter cette sécurité afin qu'il ait les ressources nécessaires pour aller vers les autres enfants et adultes. L'enfant se construit d'abord dans les relations individuelles. Il est donc important d'établir une relation privilégiée, individualisée, continue avec l'adulte référent.

« Les relations d'attachement ne sont pas des relations de dépendances, elles constituent une base de sécurité qui favorise l'autonomie » (J.BOWLBY).

Le rythme pour une adaptation suit une logique sans pour autant pouvoir faire l'objet d'un protocole. L'équipe de Lou Nistou propose donc une alternance de temps avec le parent pour que l'enfant puisse se repérer avec des temps identiques mais sans le parent.

Cette période d'adaptation peut être différente d'un enfant à l'autre du fait qu'il manifeste ou non le désir d'aller jouer et que la séparation avec son parent se fasse assez facilement. Mais il peut se passer plusieurs jours, avant que cette première séparation puisse avoir lieu.

6.1.3 - L'accueil du matin

L'accueil est le premier déclencheur relationnel, c'est une invitation à partager des anecdotes vécues à la maison ou au sein de la structure. Toutes ces informations sont notées sur un classeur de transmission. Il permet à l'équipe de faire la continuité entre la maison et l'établissement petite enfance et d'adapter au mieux les actions de la journée.

L'équipe de Lou Nistou propose un accueil du matin individualisé, et propose aux parents qui le souhaitent de rester avec l'enfant dans la salle de vie le temps nécessaire à la séparation. Une fois de plus, il n'y a pas de protocole, chaque enfant a son rythme et ses besoins.

L'équipe de Lou Nistou accueille l'enfant en le nommant par son prénom et ajuste ses gestes et postures indispensables à sa sécurité affective.

L'enfant très jeune est accueilli dans les bras, si c'est le choix du parent.

L'enfant plus âgé choisira lui-même de se rendre directement vers les jeux ou ses copains ou tout simplement de trouver réconfort dans les bras d'un adulte.

Même assis au milieu des enfants déjà arrivés, le professionnel salue l'enfant qui franchit la porte en lui souhaitant la bienvenue, condition essentielle pour que l'enfant se sente déjà exister dans le groupe qu'il rejoint.

Pendant l'accueil du matin l'enfant peut disposer de son doudou, quand il le souhaite grâce à la « maison des doudous » à laquelle il accède librement.

L'équipe encourage les parents à verbaliser leur départ et à dire au revoir à leur enfant afin que celui-ci puisse réaliser ce qu'il se passe et lui éviter ce sentiment peu sécurisant que leur parent peut « disparaître » sans prévenir.

La séparation quotidienne est positive, si l'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents et si elle est préparée et progressive pour l'enfant. Les lieux d'accueil à savoir le hall d'entrée et le couloir sont aménagés pour permettre à l'enfant un moment de transition. En effet, la notion de temps de l'enfant n'est pas celle de l'adulte, l'enfant vit pleinement l'instant présent alors que l'adulte est capable d'anticiper. Dans le hall d'entrée les parents pourront partager un temps autour des instruments de musique et des livres, dans le couloir enfants et parents pourront voir le petit train des copains (photos de tous les enfants présents), poser ses affaires dans son casier, se voir dans le miroir.

6.1.4 - L'accueil tout au long de la journée

La notion d'accueil se décline également tout au long de la journée. Lorsque l'enfant change de salle, il doit être accueilli dans un nouvel espace. Ainsi chaque temps de transition, où s'effectuent des changements notables, implique un accueil de l'enfant de manière à construire les repères nécessaires pour qu'il se sente en sécurité.

L'équipe Lou Nistou, pour ce faire verbalise aux enfants tous les changements, permettant aux enfants de prendre possession des nouveaux lieux à leur rythme.

6.1.5 - L'accueil du soir

C'est la fin de la journée, certains enfants sont peut-être fatigués, ils veulent arriver des adultes dans la salle de vie, c'est un moment particulier dont il faut tenir compte également. L'équipe de Lou Nistou met en place des activités libres pendant le temps d'accueil du soir afin de permettre à l'enfant une activité plus autonome davantage propice au retour à la vie individuelle, il quitte ainsi les activités de groupe et se recentre sur lui. L'enfant retrouve son parent après plusieurs heures d'absence, les émotions sont multiples, il lui faut parfois du temps pour se reconnecter à sa vie familiale. L'équipe de Lou Nistou en a conscience et est là pour aider l'enfant et le parent à se retrouver en relatant la journée, invitant à rester un moment dans la salle de vie.

6.1.6 - Accueillir un enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique

L'équipe de Lou Nistou peut être amenée à accueillir un enfant porteur de handicap ou ayant une maladie chronique. Dans ce cas, un document appelé Projet d'accueil individualisé sera nécessaire. Cet écrit servira de support afin de répondre au mieux aux particularités de l'enfant. Il s'agit alors d'adapter l'accueil à l'enfant en concertation avec les professionnels de santé, les parents de l'enfant et l'équipe de Lou Nistou.



6.2 - Intégration des parents dans la vie de l'établissement

L'intégration des parents dans la vie de l'établissement est nécessaire car en dehors des temps d'accueil, il est important qu'ils puissent passer du temps et partager un temps avec l'équipe. Cette démarche facilite les relations équipe-parents et parents-parents, permet une meilleure connaissance du lieu d'accueil et participe à créer ensemble une ambiance plus conviviale pour tous, dans l'idée du vivre ensemble. De par sa capacité d'accueil de 21 enfants, l'établissement Lou Nistou de petite capacité, est un lieu qui facilite cette démarche.

6.2.1 - La soirée d'accueil

Avant que l'enfant fréquente l'établissement, au mois de juin, les parents sont invités à participer à une soirée d'accueil qui a pour objectif de leur présenter la structure, les grands axes du projet pédagogique, faire connaissance avec l'équipe et rencontrer d'autres familles. La deuxième partie de la soirée est consacrée au « parrainage », les parents dont les enfants ont déjà fréquenté l'établissement un an ou plus rencontrent les nouveaux. Ceci afin de permettre aux nouveaux un échange plus concret et peut-être plus rassurant car plus proche de leurs préoccupations.

6.2.2 - L'adaptation

Comme vu précédemment dans le chapitre consacré à l'accueil, pendant la période d'adaptation de l'enfant, les parents pourront l'accompagner sur tous les temps de la vie de l'établissement. Ceci est proposé à tous et est fonction de leurs disponibilités et de leur souhait. Les parents peuvent accompagner leur enfant pendant le temps de repas, de repos, de goûter, d'activité. In situ, cette démarche permet de se rendre compte de la réalité de la vie en collectivité et de mieux se représenter les temps de la journée.

6.2.3 - Les fêtes

Durant l'année, l'établissement Lou Nistou propose différents temps festifs, spectacle de Noël, Carnaval, fête de la musique, kermesse de fin d'année. Pour chacune de ces fêtes les parents sont invités à venir partager avec leur enfant un moment au sein de l'établissement.

6.2.4 - Les parents ont du talent

Chaque année en fonction des talents de chacun, des interventions de parents peuvent être organisées sur des moments précis. Parents musiciens, danseurs, pâtisseries, boulangers, pompiers, jardinier et autres métiers ou passions sont les bienvenus pour faire découvrir à tous les enfants de l'établissement leur talent.

6.2.5 - La sortie de fin d'année

En fin d'année, une sortie est proposée à tous les enfants, les parents disponibles peuvent accompagner le groupe durant toute la journée. Le trajet se fait en bus de tourisme le lieu est défini chaque année.

6.3 - Les salles de vie/ Les sections

L'établissement d'accueil de jeunes enfants LOU NISTOU accueille les enfants à partir de 12 mois et propose deux sections, une pour les enfants qui sont à N-2 de l'entrée à la maternelle et une autre pour les enfants qui sont à N-1 de l'entrée à l'école. Les deux sections sont distinctes, cependant les temps d'accueil du matin et du soir se font en commun.

Les espaces ont été pensés et aménagés pour répondre aux besoins de l'enfant en fonction de son âge. Les salles de vie sont également pensées et aménagées en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins.

6.3.1 - L'espace de moyens « La grande salle »

Dans l'espace des moyens, l'enfant aura à sa disposition, plusieurs espaces de jeux libres, un espace avec des fauteuils et des livres et un espace de motricité. Pour cette tranche d'âge nous privilégions les jeux dits sensori-moteurs c'est-à-dire les jeux qui permettent une expérience motrice et sensorielle.

Pour Jean Piaget, le jeune enfant, doté de compétences essentiellement sensorielles et motrices dans les deux premières années de sa vie, découvre le monde à travers une intelligence pratique. Il expérimente son corps et son environnement par des explorations sensorielles et motrices. Ses actions sont d'abord le fruit des réflexes primitifs ou du hasard, et tendent progressivement vers l'intentionnalité et la maîtrise.

6.3.2 - L'espace des grands « L'atelier »

Dans l'espace des grands, l'enfant aura à sa disposition, un coin jeux d'imitation, un meuble Montessori et un coin dédié aux livres, ainsi qu'un espace pour des activités dites dirigées constituée de tables et de chaises. D'âge « pré-écolaire », les enfants bénéficieront d'un espace qui s'apparente davantage à une petite classe ceci leur permettant d'intégrer progressivement quelques repères avant leur passage à l'école.

6.4 - Les différents temps de la journée

La vie de l'établissement est ponctuée de temps qui sont ritualisés et qui ont chacun leur espace et leur fonction.

6.4.1 - L'accueil du matin

L'établissement Lou Nistou ouvre à 8h, l'accueil des enfants, à cette heure se fait dans la grande salle toutes sections confondues. En effet, l'intégralité de l'équipe ne peut pas être mobilisée sur toute l'amplitude d'ouverture et l'effectif réduit d'enfants permet le rassemblement. Différents jeux sont proposés aux enfants, les jeux libres et autonomes sont privilégiés afin que l'équipe soit disponible pour accueillir les enfants, écouter les transmissions des parents et accompagner l'enfant lors de la séparation.

6.4.2 - Fin de l'accueil/Séparation en section

A 9h15, les enfants rejoignent leur section et se séparent, les moyens restent dans la salle et les grands se dirigent vers l'atelier.

6.4.3 - La collation du matin

La collation a été instaurée en France en 1954 pour lutter contre les états de carences et de malnutrition chez les enfants. Avec le temps, la collation du matin s'est ancrée dans des habitudes tout en évoluant dans sa composition : au laitage se sont ajoutés les biscuits, les gâteaux et autres produits sucrés. En 2001, le Programme National de Nutrition-Santé lancé par le Ministère de la Santé a mis l'accent sur la qualité de la nutrition et sur la réduction de la prévalence de l'obésité chez les enfants.

A ce jour, il est important de maintenir cette collation pour les enfants qui ne déjeunent pas ou très peu le matin et qui ne pourraient attendre le repas de midi.

C'est pourquoi au sein de l'établissement Lou Nistou, au moment de la collation, les enfants auront, s'ils le souhaitent, des fruits en morceaux et de l'eau. Les fruits contiennent des vitamines ayant différents rôles : lutter contre la fatigue, anti-infectieux, antioxydant.

Mais le temps de la collation est aussi un temps de transition. En effet, ce temps se situe après l'accueil et avant les activités. Le groupe ainsi réduit est plus enclin à se regrouper pour un temps de chansons qui précède le temps de la collation. Les enfants sont regroupés assis sur un tapis ou sur des bancs. C'est un moment de plaisir partagé. Ce rituel est aussi un moyen de marquer un espace-temps et de permettre aux enfants d'avoir des repères qui les sécurisent.

Pour les boissons, le matériel est adapté à la capacité de chaque enfant, biberon, gobelet à deux anses avec couvercle et pipette, gobelet à deux anses sans couvercle ou petit verre en plastique. En fonction des informations transmises par les parents et de ce qui est observé l'enfant aura la possibilité de changer de matériel au fur et à mesure de son évolution.

6.4.4 - Les activités

Le temps d'accueil est terminé, il n'y a plus d'aller et venues au sein de l'établissement, l'équipe est maintenant entièrement disponible pour les enfants et peut proposer des activités plus spécifiques ainsi qu'un temps d'activités à l'extérieur. Les activités proposées sont diverses et variées et sont développées plus en détails dans le chapitre 7.

6.4.5 - Le change

Les enfants sont changés tout au long de la journée en cas de selles, et sont systématiquement changés avant le repas. Pour les plus jeunes qui ne sont pas encore stables en position debout, le change sera fait couché sur un matelas dans la nurserie. Pour les enfants stables, le change debout est proposé dans la salle de toilette. Dans ce cas l'enfant participe au change, il lui est proposé d'enlever sa couche, de la jeter, de se laver en fonction de sa motivation et de ses capacités. Tous les changes sont faits en relation duelle, un adulte pour un enfant.

6.4.6 - Le repas du midi

Les repas proposés aux enfants fréquentant l'établissement sont des repas préparés par la cuisine du groupe scolaire Cassin. Elaborés à base de produits frais, les menus sont variés et équilibrés et tiennent compte des besoins des enfants. Le document de référence est le

guide pour les professionnels de la Petite Enfance, édité par le Conseil départemental des Alpes Maritimes, en date du mois d'octobre 2011, « L'alimentation de l'enfant jusqu'à 3 ans ». Ce guide nous précise l'âge, auquel il est indiqué d'introduire un aliment, les quantités et les besoins des enfants de moins de 3 ans. Les menus sont élaborés en concertation entre la diététicienne de la commune, un membre de l'équipe de l'Etablissement Lou Nistou et le responsable de la cuisine scolaire. Les aliments sont transportés en liaison froide dans des containers isothermes. Tous les repas sont élaborés dans le respect des normes d'hygiène HACCP (Hazard Analysis Control of Critical Points), ensemble de mesures préventives garantissant aux aliments une bonne qualité microbienne, afin d'éviter les toxi-infections alimentaires collectives.

Le menu est affiché dans le hall d'entrée et permet aux parents d'équilibrer les repas sur la journée et sur la semaine.

Le repas se déroule de la manière suivante :

Pour la section des moyens à 11h20, pour la section des grands à 12h, les enfants se dirigent vers le réfectoire, trois tables sont installées et chacune est encadrée par une personne de l'équipe. Celle-ci aide les enfants à s'installer, à mettre leur bavoir. Une fois installés, le repas est servi aux enfants dans un plateau comportant des compartiments. Chaque aliment est séparé afin de favoriser l'éveil au goût. En période d'apprentissage, de découverte, il est important que les aliments soient présentés séparément.

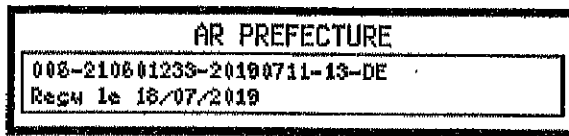
En offrant un menu varié, les enfants entraînent leur goût et s'habituent à diverses sensations buccales. En effet, leurs capteurs sensoriels (dans la bouche) sont plus petits, plus nombreux et plus sensibles que ceux de l'adulte. Cela rend leurs expériences gustatives plus intenses. Cette sensibilité est prise en compte, quand un nouvel aliment est proposé aux enfants. L'enfant va le découvrir à son rythme et avec tous ses sens.

Les aliments peuvent être touchés avec les doigts car cela peut aider les enfants à appréhender la nouveauté. Les membres de l'équipe ne forcent jamais un enfant à manger. L'enfant peut refuser, mais il ne peut pas choisir autre chose à la place.

S'il ne mange pas, il lui sera expliqué que le prochain repas sera le goûter et qu'en attendant rien d'autre ne lui sera proposé. Le moment du repas met en jeu deux concepts; celui de la faim et celui de l'appétit. Le deuxième étant lié au plaisir, l'équipe s'efforce de s'ajuster à chaque enfant et de créer un climat serein et bienveillant.

L'alimentation est un domaine sensible où peuvent se jouer des conflits entre indépendance et dépendance. Aussi, il est tenu compte de ce que l'enfant exprime et l'équipe lui propose d'exercer son autonomie tout en lui apportant leur aide.

Le matériel mis à la disposition des enfants tient compte de leurs capacités et plusieurs phases sont observées : celle où l'enfant a besoin de l'adulte pour lui donner à manger, celle où il commence à montrer des signes qu'il veut participer mais ne va pas pouvoir le faire pendant toute la durée du repas et celle où il va pouvoir manger tout son repas sans l'aide de l'adulte. Le premier couvert qui est proposé est la cuillère, ensuite lorsque l'enfant montre une certaine dextérité dans son utilisation, la fourchette lui est proposée puis selon la même logique le couteau.



6.4.7 - Le temps du repos

En fonction de l'heure de fin de repas, les enfants quittent le réfectoire pour se diriger vers le dortoir. Tous les éléments concernant le sommeil sont développés dans le chapitre 5.

6.4.8 - Le goûter

En attendant que tous les enfants soient réveillés, un temps de jeux libres est proposé, vers 15h pour la section de moyens et vers 15h30 pour les plus grands, les enfants sont installés à table dans leur section pour le goûter. Chaque table est encadrée par un adulte, son rôle est de veiller à ce que chacun ait ce dont il a besoin, mais aussi à créer un climat convivial en parlant avec chacun. Les tables sont à la taille des enfants et les enfants sont entre 5 et 6 par table. L'attitude des professionnels est la même qu'au repas, les enfants sont invités à manger. Si un enfant ne mange pas, il ne lui est pas proposé autre chose et il lui est expliqué qu'il a le droit de ne pas manger, mais que rien d'autre ne lui sera donné et que le prochain repas sera celui du soir.

A la fin du goûter, les enfants se lavent avec un gant et quittent la table.

Un goûter équilibré composé d'un produit riche en calcium, d'un aliment céréalier riche en glucide, et d'eau pour s'hydrater, est proposé aux enfants.

Le pain est privilégié car c'est un produit céréalier contenant des sucres lents qui donnent de l'énergie à plus long terme, les biscuits industriels contenant plus sucres et autres additifs moins bons pour la santé sont le plus souvent évités.

6.4.9 - L'accueil du soir

Vers 16h l'accueil du soir se met en place, l'équipe se tient disponible pour l'accueil des familles et les enfants jouent librement le plus souvent à l'extérieur. En fonction des saisons ce temps est ajusté et la fin de l'accueil se fait toutes sections confondues dans la grande salle.

6.5 - Les temps de repos/Le sommeil

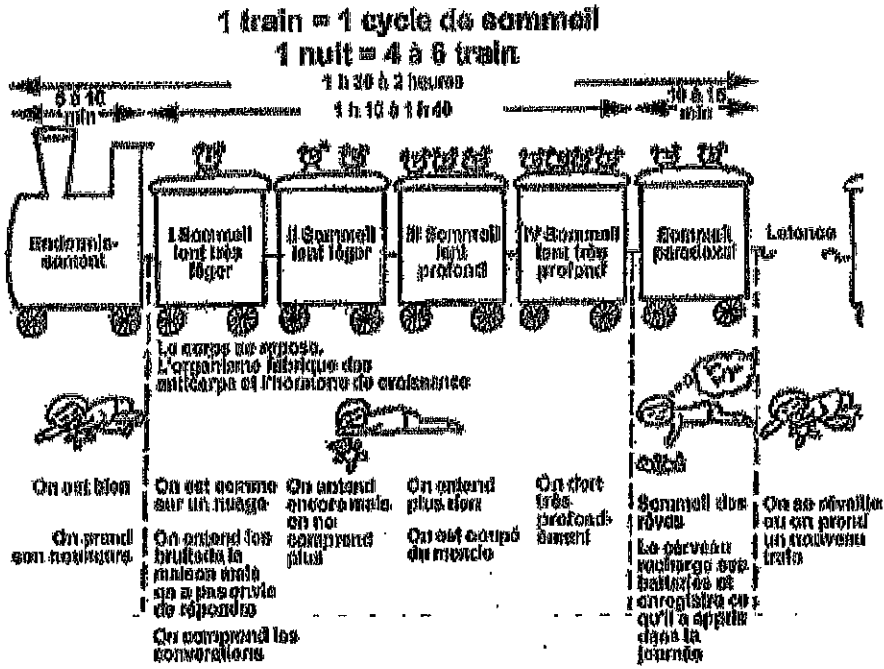
6.5.1 - Le repos du matin

Les enfants sont accueillis à partir d'un an au sein de l'Établissement Lou Nistou. Le repos du matin n'est donc plus systématique. Cependant, certains enfants ont encore besoin de se reposer le matin. C'est pourquoi, les enfants qui ont besoin de se reposer sont invités à s'allonger dans une poussette. En effet, il est constaté que les enfants apprécient le fait de pouvoir se reposer tout en ayant encore la possibilité d'être avec les autres ; l'enfant ne se sent pas isolé mais protégé et contenu dans la poussette et il peut voir ce qui se passe autour de lui tout en étant dans une position de repos. Si le besoin s'en fait sentir, il peut s'endormir. Les enfants dorment un court moment du fait du bruit environnant mais suffisamment pour se sentir reposés.

6.5.2 - Le sommeil

Dormir est un besoin vital, le sommeil apporte l'équilibre psychologique, la récupération des capacités physiques, la maturation du système nerveux et la croissance du squelette.

Grâce à ce dessin, nous pouvons voir que le sommeil est composé de cycles et que chaque phase à une fonction bien déterminée :



C'est parce qu'il est important pour l'équipe de Lou Nistou de respecter ces différentes phases que les enfants ne sont pas réveillés. Par contre, dès que le premier enfant est réveillé, la porte du dortoir est laissée ouverte, afin que les enfants en phase de sommeil paradoxal puissent être réveillés naturellement par le bruit ambiant et ne pas repartir sur un autre cycle de sommeil qui pourrait éventuellement retarder le coucher du soir. Le lever de sieste est donc échelonné, afin de garantir les besoins de chacun.

6.5.3 - Les dortoirs

Au sein de l'établissement, il y a deux dortoirs. C'est l'âge de l'enfant qui déterminera le lieu de la sieste. Pour les enfants de la section des moyens, le dortoir est dans une pièce attenante à la salle de vie, les lits sont des matelas au sol avec un encadrement en mousse, chaque enfant à son lit et dormira tous les jours au même endroit. En début d'année l'enfant sera invité à apporter de chez lui une peluche ou un objet qui lui permettra de personnaliser son lit.

Le dortoir des grands quant à lui est plus éloigné de leur salle de vie, il est équipé de « lits barquette », se sont des lits composés d'un cadre et d'une toile, chaque enfant à son lit et dormira aussi tous les jours au même endroit.

Un accompagnement musical est proposé aux enfants pendant les 15 premières minutes, il s'agit de musiques calmes de type relaxation. La luminosité est diminuée en fermant la porte et en obscurcissant la vitre mais l'équipe reste vigilante à ce qu'un enfant qui se réveille puisse voir autour de lui et sache se repérer et reconnaître l'endroit où il est.

6.5.4 - La sieste

C'est un moment important, tous les enfants ne vivent pas la sieste de la même manière ; certains l'attendent, d'autres l'appréhendent. Il est important d'être vigilants. Au sein de l'Etablissement Lou Nistou, chaque membre de l'équipe a conscience que l'endormissement est un moment qui peut être difficile. Dans la mesure du possible, l'équipe essaie de répondre aux habitudes de l'enfant. Par sa présence, ses paroles, sa douceur, chaque adulte rassure l'enfant, afin qu'il soit détendu et dans de bonnes dispositions pour s'endormir paisiblement. Un adulte restera avec les enfants pendant toute la durée de la sieste.

6.6 - La Bienveillance

La bienveillance est à entendre ici comme tout ce qui est fait pour le bien-être de l'enfant, elle s'inspire de différents courants, celui de l'écoute active, de la communication non violente, de la pédagogie positive mais aussi des neurosciences. Elle vise à une pratique plus respectueuse du développement de l'enfant et de ses besoins.

6.6.1 - L'expression des émotions

Grâce aux neurosciences nous savons que le jeune enfant n'est pas en capacité de gérer ses émotions, en effet certaines parties de son cerveau sont encore immatures, il vit donc pleinement ses émotions sans pouvoir les contrôler. L'équipe de Lou Nistou propose une approche qui prend en compte cet élément par différentes actions. Tout d'abord, les émotions ne sont pas bonnes ou mauvaises, elles sont l'expression d'un besoin satisfait ou d'un besoin insatisfait. Le rôle de l'adulte est alors d'aider l'enfant à déterminer quel est ce besoin. Toutes les émotions sont utiles et doivent pouvoir s'exprimer, à Lou Nistou, les enfants seront encouragés à se décharger de leurs tensions.

Si un enfant pleure suite à une séparation, lui dire « chut, ne pleure pas, ça va aller » revient à lui dire « garde ta tristesse et ta tension à l'intérieur de ton corps ». réprimer ses pleurs ne fait que bloquer son processus naturel de décharge et augmenter la probabilité qu'il manifeste à nouveau une émotion forte d'ici quelques minutes. (Héloïse JUNIER)

Par le langage l'équipe de Lou Nistou aide aussi les enfants à mettre des mots sur ses états émotionnels. En utilisant un lexique qui décrit les émotions, en utilisant des livres qui abordent cette thématique. Et pour les plus grands en instaurant un temps autour d'un outil appelé « la boîte des émotions » qui permet à l'enfant grâce à des photos, d'exprimer son état émotionnel mais aussi d'apporter des suggestions pour répondre à ses besoins.

6.6.2 - L'objet transitionnel/ Le doudou

L'objet transitionnel appelé souvent doudou est cet objet unique que l'enfant investit affectivement et qui lui apporte apaisement, réconfort, ressourcement, sécurité affective. Certains enfants en ont d'autres pas, cela dépend de chaque enfant. Lorsqu'un enfant se sépare de ses parents pour venir à la crèche, il ressent souvent le besoin de se réconforter avec son doudou. Il est alors utile de savoir que l'utilisation de celui-ci ne sera pas pareil à la maison et à la crèche. En situation de vulnérabilité sans ses parents, l'enfant aura beaucoup plus souvent recours à son doudou en collectivité que chez lui.

Au sein de l'Etablissement Lou Nistou, tout est organisé pour que l'enfant puisse accéder à son doudou quand il le souhaite, car lui seul sait s'il en a besoin. Pour ce faire, il existe une maison des doudous, c'est un meuble bas sur roulette composé des petits casiers. Pouvoir prendre son doudou sans être obligé de le demander peut être rassurant pour lui. Cependant dans certaines zones, il est demandé aux enfants de poser leur doudou, ceci est valable pour la salle de gym (dans le bâtiment adjacent), le réfectoire et les toilettes. Au retour des vacances d'avril, il est proposé aux grands de laisser leur doudou et leur sucette dans le meuble à doudous à l'extérieur de la pièce avant de rentrer, ceci afin de favoriser une attitude plus active et de privilégier le langage. Si toutefois un enfant en a besoin et l'exprime, il peut récupérer son doudou et il lui sera proposé un peu plus tard de le déposer.

Chaque doudou est unique par sa forme, sa texture, sa couleur et aussi son odeur. Cependant, l'équipe de Lou Nistou est vigilante à ce que les doudous ne soient pas trop sales ou trop odorants pour des raisons d'hygiène et de respect.

6.6.3 - La Tétine/ La sucette

A Lou Nistou, les télines sont aussi données à la demande de l'enfant, cependant pour des raisons d'hygiène elles sont rangées dans une boîte et ne sont pas accessibles directement. L'enfant qui ne parle pas encore pourra montrer du doigt pour se faire comprendre. Au même titre que le doudou, l'équipe encourage l'enfant à déposer sa sucette le plus souvent possible et ce afin de favoriser le langage. Dans la même démarche, l'enfant est invité à ôter sa sucette pour parler et ce afin de bien positionner sa langue et être compréhensible par tous. Pour des raisons d'hygiène et de praticité, et parce que la sucette n'étant pas investie comme le doudou, il est demandé aux parents de réserver une sucette uniquement au sein de l'établissement et une supplémentaire en réserve.

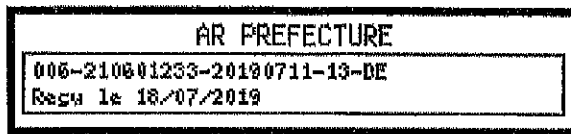
6.6.4 - Le soin

Le soin est considéré comme une relation entre l'enfant et l'adulte. Le soin comprend l'action de consoler, changer une couche, moucher un enfant, habiller, déshabiller, endormir, nettoyer le visage, le nez, les mains ...

Le temps des soins est un moment qui donne beaucoup d'informations à l'enfant. La qualité du soin dépend de la qualité de la relation.

Tous les soins corporels donnent aussi des informations à l'enfant en ce qui concerne son corps et ceci est primordial pour sa construction. Au sein de l'Etablissement Lou Nistou, tout ce qui est fait, est verbalisé. Une relation est dès lors instaurée. Le langage est mis en avant comme moyen pour l'enfant d'apprendre et de comprendre le monde mais aussi de se connaître lui-même. Par cette attitude, l'enfant est reconnu comme individu. Les rapports individualisés sont privilégiés, les compétences soutenues, L'enfant est accompagné. Les gestes sont ajustés à la capacité de l'enfant mais aussi à son humeur ou son état. Les membres de l'équipe se mettent à sa hauteur, acceptent et comprennent qu'il refuse ou qu'il n'ait pas envie voire qu'il régresse.

L'intimité de l'enfant est respectée. S'il en exprime le besoin, des temps où il n'est pas avec les autres et où l'adulte se met à distance (ceci peut arriver lors du passage aux toilettes en groupe) lui seront proposés.



6.7 - Le jeu/Les activités

6.7.1 - Le jeu

Le jeu est défini comme une activité de loisirs indispensable au développement d'ordre physique ou bien psychique, à laquelle l'enfant s'adonne pour se divertir, tirer du plaisir et de l'amusement.

« Un enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue ». Tony LAINE

« Le jeu c'est assimiler le réel, selon PIAGET, sans contraintes ni sanctions ».

D'après Anna Tardos de l'association Emmi PIKLER, le jeu remplit plusieurs fonctions dans la vie de l'enfant :

Pendant le jeu, en étant actif, l'enfant satisfait son désir de mouvement et d'action.

Le jeu enrichit les connaissances de l'enfant.

En expérimentant à travers le jeu, l'enfant fait connaissance avec le monde qui l'entoure.

En jouant, l'enfant utilise les mouvements qu'il a appris et devient de plus en plus adroit.

En s'intéressant au jeu qu'il expérimente, il apprend à observer, il apprend à agir avec attention et pour une durée de plus en plus longue.

Grâce à des jeux où il assemble et construit, l'enfant apprend à réaliser quelque chose en surmontant les difficultés et en découvrant la joie de « réussir ».

Le jeu permet à l'enfant d'apaiser ses tensions intérieures.

Le jeu favorise son imagination.

Le jeu social

Il évolue à mesure que l'enfant grandit :

Il joue d'abord seul (jeu solitaire).

Puis, il joue près d'autres enfants, mais n'interagit pas avec eux (jeu parallèle).

Les enfants s'amuse chacun de leur côté tout en se surveillant mutuellement.

Enfin, il joue avec d'autres enfants, ce qui leur permet d'apprendre à s'entraider et à faire des compromis (jeu en groupe).

Le jeu symbolique

Le jeu symbolique implique que l'enfant ait l'accès à la représentation de l'objet absent. C'est la représentation des images mentales, la reproduction des actions vues à la maison, la reproduction du comportement de l'adulte de la vie quotidienne. L'enfant fait « comme si » : il imite maman qui donne à manger, il téléphone avec une cuillère....

La fonction de ces jeux est de permettre des apprentissages :

Différencier les rôles sociaux

Différencier le statut de l'adulte de celui de l'enfant.

Différencier les garçons des filles.

Développer le langage.

Gérer sa frustration en rejouant par exemple avec la poupée une scène pénible pour lui.

6.7.2 - Les activités

Ce qui est appelé communément activités est l'ensemble des animations proposées aux enfants tout au long de la semaine, elles sont diverses et variées. En dehors de jeux, jouets mis à la disposition des enfants, l'adulte encadre des animations spécifiques en fonction de la capacité des enfants. Il y a bien entendu tout le champ des activités manuelles qui vont du dessin à la peinture en passant par le collage et le découpage. Mais également les activités de transvasement, dans des bacs à la hauteur des enfants, ils peuvent transvaser toutes sortes de graines avec des ustensiles, des moulins, des récipients, quand vient l'été cette activité est proposée sous forme de jeux d'eau. Les activités autour du langage sont nombreuses il y a les histoires, les marionnettes, le kamishibaï (petit théâtre d'images), les chansons, les comptines. Les activités liées au corps comme la danse, la relaxation.

6.7.3 - Le meuble Montessori

Dans l'atelier (section des grands), l'équipe de Lou Nistou a aménagé un meuble inspiré de la pédagogie de Maria MONTESSORI. Ce meuble bas se compose de quatre étagères sur lesquels sont posés des plateaux contenant chacun des éléments divers mais dont l'enfant peut comprendre seul l'utilisation. Par exemple : sur un plateau un livre sur la ferme et des animaux, des engrenages, des perles et une ficelle, un puzzle, des blocs en bois, des formes à encastrier, des boîtes à vider et à remplir,... Cet espace est délimité et chaque enfant doit se munir d'un tapis pour avoir accès aux plateaux. Les plateaux sont changés selon un cycle de 6 semaines. Le tapis délimite l'espace sur lequel il pourra jouer avec le contenu de son plateau. Les plateaux sont toujours proposés rangés aussi l'enfant qui a fini de jouer doit ranger à son tour le plateau au bon endroit. L'enfant est libre de changer autant de fois qu'il le souhaite. Ceci participe à développer l'autonomie de l'enfant, favorise la notion de libre choix et répond à son besoin de se sentir protégé. En effet, en collectivité il n'est pas facile pour un enfant de garder son jouet. Avec cette méthode, l'adulte se positionne en tant que garant du respect des règles mais c'est l'enfant qui agit seul.

6.7.4 - La place de l'adulte/Son rôle

Le rôle de l'équipe Lou Nistou est de veiller à ce que les jeux proposés soient adaptés aux compétences de l'enfant mais également à ce que les jeux soient variés et à la disposition des enfants. La place que prend l'adulte dans le jeu de l'enfant est grande. L'adulte peut jouer lui aussi et prendre du plaisir.

Mais il va devoir rester parfois en retrait pour laisser l'enfant jouer seul. Pour l'adulte, il faut trouver la bonne place : être dans l'accompagnement, encourager sans exiger. La ligne de conduite de tous les membres de l'équipe est de ne pas attendre de production, de ne pas imposer mais de laisser l'enfant le plus libre possible de ses choix.

6.7.5 - Le rangement/Un éveil au respect

On entend par jeu la notion de plaisir dénuée de toute contrainte. Or, le rangement correspond pour l'enfant à une règle soumise par l'adulte. En effet, ce n'est pas un mouvement naturel chez l'enfant. Lorsqu'il passe d'une idée à l'autre dans un jeu, il ne s'occupe pas du désordre qu'il laisse pour les autres.

C'est à l'adulte de l'éveiller à l'environnement, au fait que plusieurs personnes partagent le même espace, et qu'il est important de ranger dans un souci de respect des autres et des jouets.

6.7.6 - L'aménagement de l'espace

L'espace se pense en fonction de l'âge, du stade de développement, de la taille de l'enfant (portée du regard), besoin de sécurité physique et affective (repères stables de lieu, même salle de jeu). L'espace jeu doit être aménagé avec différents « coins jeux » afin de répondre à différents besoins. D'une part, cet aménagement permet de varier les activités, d'autre part, la dispersion des enfants en petits groupes a pour effet de réduire les signes d'agressivité liés au manque d'espace et au manque d'individualité.

L'équipe de l'Etablissement Lou Nistou souhaite proposer des activités riches, variées et stimulantes qui permettent de favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. Elle laissera toujours une place à la spontanéité de l'enfant. Les activités n'ont pas de caractère obligatoire, elles restent un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Elles permettent à l'enfant de donner libre cours à son imagination, à ses découvertes. La durée des activités dirigées est adaptée en fonction des réactions du groupe et de chaque enfant en particulier.

Les locaux offrent différents espaces :

Une salle de vie aménagée avec différents « coins jeux ».

- Le coin dînette, le coin poupée, le coin animaux : ces coins répondent au besoin d'imitation. Ces jeux du « faire-semblant » sont le champ d'exercice de la fonction symbolique. Il met en place les premières relations sociales de l'enfant.
- Le coin pour rêver. Il répond à un besoin d'isolement, de repos, l'enfant peut s'allonger, câliner une poupée, se reposer, s'asseoir avec un jouet ou bien un livre.
- Le coin activités d'éveil propose à l'enfant des jeux d'encastrement, la pâte à modeler, le dessin. Ils permettent à l'enfant d'apprendre à différencier les formes et couleurs, de développer sa concentration, sa motricité fine, son vocabulaire, son imagination, sa mémorisation, d'accepter les premières règles, il favorise la socialisation etc...
- Le coin garage : il permet à l'enfant d'explorer des espaces avec les voitures.
- La piscine à balles. Pour les plus jeunes, elle doit répondre à un besoin de découverte de leur corps. Cet espace leur offre la possibilité de plonger dans les balles, les sentir avec leurs mains, avec leurs pieds, avec leur corps tout entier. Pour les plus grands, qui ont besoin d'expérimenter d'autres mouvements, il est important que cet espace leur soit consacré en dehors de la présence des plus jeunes. Cet espace leur offre un mur d'escalade qui leur permet d'expérimenter l'équilibre, la coordination, la souplesse et la confiance en soi.

Ces espaces permettent de respecter les besoins différents de chaque enfant. Certains de ces espaces sont séparés par une barrière, afin que l'enfant ne soit pas dérangé dans son activité.

L'atelier

La pièce est divisée en deux parties : un espace aménagé d'une table et de chaises pour les activités dirigées et un espace où l'enfant joue librement, où il a à sa disposition un coin cuisine, un coin poupées, un coin Montessori, des banquettes afin de regarder des livres. Il y trouve aussi des déguisements qui lui permettent de stimuler sa créativité et son imagination.

Ces activités peuvent être soit libres, soit dirigées. Le jeu libre permet à l'enfant par son activité spontanée d'appréhender l'espace et les objets à sa manière et à son rythme. L'enfant de moins de trois ans ne peut être contenu, cadré, occupé sans cesse. Ses besoins de mouvements, ses capacités de concentration, ses compétences à s'adapter et à intégrer des consignes justifient le libre choix laissé à l'enfant. Le jeu dirigé est une activité initiée, soit à la demande de l'enfant, soit à l'initiative de l'adulte, mais elle est structurée. L'adulte s'installe à la hauteur des enfants sur des petites chaises. Il encadre l'enfant tout en respectant son imagination. Durant l'activité, l'adulte met des mots sur ce qu'il vit, perçoit, sent, voit, entend et goûte. Les dessins ou autres créations manuelles faites par l'enfant ne seront pas retouchés par l'adulte même si elles paraissent incomplètes ou inesthétiques. Cela reste le résultat de l'expression de l'enfant. L'accompagner c'est l'aider à faire seul, l'aider à grandir.

La configuration de l'espace extérieur offre la possibilité de s'isoler avec un petit groupe d'enfants pour jouer à la semoule. Elle est vidée dans un bac à hauteur des enfants. Ils peuvent transvaser, vider, remplir à l'aide d'ustensiles de dinette, de moulin etc... Les jeux de transvasements permettent à l'enfant de se positionner dans l'espace, à assimiler ce qui se passe dans son corps (rapport aux selles : vider, remplir). En été, des jeux d'eau sont proposés aux enfants et remplissent la même fonction. De plus, les enfants sont au frais.

6.7.7 - Les projets spécifiques

Projet Baby gym

Selon un planning fixé en septembre, les enfants vont à la baby gym deux fois par semaine. Il s'agit d'une salle munie d'un tatami qui se situe juste à côté de l'établissement et qui est mise à disposition. Des modules en mousse sont installés en fonction des possibilités et de l'évolution des enfants. Quelle que soit l'installation, l'enfant peut sauter, grimper, rouler, chuter, se balancer, courir, attraper, lancer, tirer, pousser, ramper. Les capacités de chacun sont différentes. Les enfants sont accompagnés et aidés à évaluer leurs propres capacités. L'enfant, à son rythme, expérimente de nouvelles sensations et donc grandir.

La séance possède un cadre précis dans lequel « laisser agir » l'enfant est primordial. L'enfant peut être confronté à des situations difficiles qu'il peut résoudre avec succès et en tirer de la gratification et un sentiment de valorisation qui sont importants pour l'estime de soi.

L'activité motrice est un moyen permettant à l'enfant :

- de faire ou de refaire des expériences qui peuvent le rassurer,
- d'expérimenter son corps dans l'espace et dans le temps,
- d'affiner ses différentes perceptions, tactiles, visuelles, auditives et kinesthésiques (sensation de mouvement des parties de son corps). Mais il apprend aussi à jouer avec ses pairs, il prend confiance en lui, il prend des risques, il respecte les consignes.

Il va ainsi prendre conscience des différentes parties de son corps et des capacités de celui-ci.

Projet autour du livre

Grâce à la participation de quatre bénévoles de l'association lire et faire lire, les enfants bénéficient d'un accompagnement privilégié autour des activités liées aux livres. Pour les plus jeunes, le livre est d'abord abordé comme objet sensoriel et progressivement comme support comprenant des images que l'on peut nommer. Pour les plus grands, c'est le lieu de la découverte, des histoires, de l'imaginaire. Dans chaque section, les enfants ont à disposition des livres qu'ils peuvent manipuler en autonomie et une bibliothèque composée de livres que l'adulte propose aux enfants.

Projet jardinage

Il nous semblait primordial d'intégrer un projet lié à l'écologie au sein de notre établissement. Aussi, disposant d'un espace extérieur, nous proposons aux enfants tout au long de l'année de participer à des activités liées à l'environnement. Les enfants sont invités à participer à des activités dites de jardinage. Lors de ces activités les enfants préparent la terre, plantent, observent et récolte. Nous souhaitons nous servir de cette activité pour les sensibiliser au monde du vivant.

Projet compost

L'équipe de Lou Nistou a souhaité compléter l'activité jardinage avec une activité compost. En proposant aux plus grands de participer à une activité liée à l'écologie et à la mise en place d'un cercle vertueux. Chaque jour ils participeront à la récolte de déchets compostables (épluchures de fruits, reste de repas, feuilles mortes) et iront les porter dans le composteur situé dans le jardin. Après quelques mois, le compost ainsi obtenu servira pour les plantations.

6.8 - Les grands thèmes de la petite enfance

6.8.1 - L'autonomie

Favoriser l'autonomie est au cœur de la mission de chaque membre de l'équipe, convaincu que l'autonomie apporte confiance en soi et bien-être.

Aussi de par son attitude il laisse l'enfant faire ses propres découvertes tout en étant soutenu de façon discrète et sécurisante. Parce que l'autonomie est un processus qui se construit chaque jour, l'adulte encourage par son comportement bienveillant et soutient l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne. En évitant de faire à sa place, il lui signifie qu'il croit en ses capacités et lui montre dans le même temps qu'il est là pour l'aider s'il en éprouve le besoin.

C'est véritablement l'observation qui est la base du travail, en regardant attentivement l'enfant évoluer, les adultes vont le connaître et répondre au plus juste à ses capacités.

Les espaces sont pensés, afin de permettre un accès aux jeux, une circulation libre d'un espace à un autre. Par cet aménagement, l'enfant trouve lui-même ce dont il a besoin afin qu'il ne soit pas obligé d'en faire la demande à l'adulte. Offrir une variété de jeux, de lieux,

c'est aussi contribuer à ce que l'enfant devienne autonome dans ses choix, il sait ce qu'il veut et peut y parvenir.

Mais d'autres temps sont propices à apprendre à faire seul, les temps de déshabillage et d'habillage, avant et après la sieste, les temps de repas où l'enfant aura la possibilité d'utiliser un matériel adapté à ses capacités.

Au sein de l'Etablissement Lou Nistou, l'enfant peut expérimenter à son rythme, il a le droit de se tromper, de recommencer, de régresser. Car il n'est pas simple d'apprendre et avoir la possibilité de refaire quelque chose de plus facile peut redonner du courage et permettre de reprendre confiance.

Enfin, parce qu'il sera entouré d'autres enfants, il va pouvoir agir par mimétisme, être stimulé par ce qu'il voit, s'affirmer face au groupe, agir.

6.8.2 - Prévenir et gérer les conflits

« Là où plusieurs enfants jouent ensemble, les heurts sont inévitables. Leurs causes peuvent être diverses. Le petit enfant qui désire quelque chose, aimerait l'avoir ou le réaliser tout de suite et renonce encore difficilement à ses désirs. Il accepte difficilement de renoncer au jouet qui suscite son envie, de devoir contourner un espace où d'autres jouent. C'est la raison pour laquelle, fréquemment, les enfants jouent, se prennent l'un à l'autre leur jouet, dérangeant l'espace de jeu de l'autre ». Anna TARDOS

Au sein de l'Etablissement Lou Nistou, il est permis aux enfants de résoudre un conflit par eux-mêmes. Il n'est pas souhaitable d'intervenir trop souvent ou trop vite, car les enfants vont s'y habituer et vont attendre de la part de l'adulte qu'il intervienne sans déployer eux-mêmes cette capacité. Donc, avant d'intervenir, il y a un temps d'observation. Les adultes interviennent par la parole en disant à un enfant qui bouscule « tu as vu que tu viens de le faire tomber, tu sais que tu n'as pas le droit de le pousser, je ne veux plus que tu pousses... ». Mais on s'adresse aussi à celui qui vient d'être poussé en lui signifiant « tu as le droit de dire que tu n'es pas content, que tu ne veux pas que l'on te pousse ».

Ainsi, la possibilité est donnée à chacun d'agir dans le respect de l'autre et de lui-même. Il est signifié aux enfants que les adultes sont là, attentifs à ce qui se passe et protecteurs.

L'enfant est accompagné, afin qu'il soit en mesure de se protéger face à une agression. Aussi, il est autorisé à repousser l'autre sans lui faire mal et lui signifier par un mot comme « NON » ou pour les plus grands « je ne suis pas d'accord, laisse-moi tranquille ! » que la situation ne lui convient pas. Si besoin, les adultes servent de médiateur et accompagnent l'enfant dans ses gestes et ses mots.

Lorsque l'adulte intervient il différencie bien l'acte de la personne, ainsi les enfants ne sont jamais « méchants » ou « pas gentils » mais ce qu'ils ont fait est « interdit » et doit être dit autrement.

Enfin, l'adulte différencie la demande de l'exigence, le négociable et le non négociable. Une demande est une invitation à laquelle l'enfant décide de lui-même d'adhérer ou de ne pas adhérer. Une exigence doit être pensée et réfléchie pour ne pas exiger trop de l'enfant ou exiger ce qu'il n'est pas en capacité de faire mais s'il s'agit d'une exigence l'adulte n'y dérogera pas.

6.8.3 - Le langage

Le langage est un axe pédagogique primordial puisqu'il s'agit d'enfants en apprentissage, l'enfant adopte plusieurs façons de communiquer, par les mimiques, les gestes et les sons plus ou moins proches des mots, en fonction de son âge. En associant ces différents registres, il se fait comprendre. L'équipe doit donc être attentive à toutes ces expressions afin de l'encourager. Pour apprendre à parler, un enfant a besoin de baigner dans un univers de mots, de communication. C'est pourquoi, sont proposées au sein de l'Établissement Lou Nistou, des moments dédiés aux mots à travers le chant, les comptines et les livres. C'est dans les échanges que se construit une habitude de communication.

Chaque geste, chaque acte, chaque déplacement, chaque temps est verbalisé aux enfants. Les adultes décrivent ce qui est fait et vu. L'accent est mis sur les gestes de la vie quotidienne. Il est important de les verbaliser pour permettre aux enfants d'intégrer le vocabulaire, mais aussi les conséquences de certaines actions.

6.8.4 - Les limites/les Interdits

Par définition, une règle, un interdit est un concept complexe, une généralisation. Or le jeune enfant n'est pas en mesure de généraliser une consigne à plusieurs contextes de vie, ni de saisir d'ailleurs la notion abstraite de bien et de mal. Un enfant est capable de répéter mot pour mot une consigne, n'est de toute manière pas en capacité d'inhiber ses impulsions du fait de l'immaturation de son cerveau. Le travail de l'équipe à ce sujet est vaste et demande énormément de patience car le phénomène de groupe et le mimétisme peuvent être rapidement contagieux. Cependant à Lou Nistou l'équipe applique une façon de faire la plus uniforme possible afin de ne pas rendre encore plus compliquée la compréhension et l'intégration progressive des règles. Les adultes ne crient pas, ils se déplacent et s'adressent individuellement à l'enfant en face à face. L'expression du visage est en harmonie avec le message, le visage fermé, l'air insatisfait mais sans agressivité. Les consignes sont formulées de façon simple et une à la fois. La négation est évitée car elle est plus difficile à décodée et demande une gymnastique intellectuelle plus complexe.

Par exemple : « ne grimpe pas sur la table » l'enfant entend grimpe+table et doit ensuite « annuler », lui dire « descend » est beaucoup plus clair pour lui.

L'environnement est pensé pour réduire les injonctions, car les enfants ont besoin d'explorer et leur interdire cet élan irait à l'encontre de leur développement de plus et il est inutile et éprouvant pour tout le monde d'entendre toute la journée des messages réprobateurs. C'est pourquoi au sein de la crèche, certains accès, à des moments donnés, sont limités par des barrières, certains objets sont en hauteur et rangés. Il est inutile de laisser à portée de main des jouets alors que c'est le moment de prendre le goûter par exemple.

Pour les plus grands, les interdits peuvent être accompagnés de propositions car l'explication participe à la construction de l'intelligence et introduit la notion de nuance, de différence.

6.8.5 - L'acquisition de la propreté

Grand thème de la petite enfance, quand vient le moment des inscriptions à l'école, les inquiétudes arrivent au sujet de la propreté. A Lou Nistou ce qui est observé avant tout c'est l'enfant, sur un plan physiologique, montre-t-il des signes que son cerveau est mature et qu'il

est capable de contrôler ses sphincters ? Est-il capable de se retenir, sa couche est-elle régulièrement sèche ? Lors du passage aux toilettes va-t-il volontiers sur les toilettes ?

D'un point de vue psychologique, l'enfant est-il motivé ?

Ce sont avant tout ces aspects qui sont mis en avant et non une méthode d'apprentissage, car au même titre que l'enfant n'apprend pas à faire pousser ses dents, l'enfant n'apprend pas à contrôler ses sphincters.

Ce qui est alors proposé à la crèche, c'est un accompagnement. Chaque jour plusieurs passages sont organisés aux toilettes pour le change des couches, dans le même lieu se trouvent des toilettes et des pots mis à la disposition des enfants qui le souhaitent. Certaines fois par mimétisme, d'autres fois par curiosité et intérêt les enfants souhaitent aller sur le pot ou sur les toilettes. Une fois qu'une habitude sera prise et que les couches seront sèches à la maison, il pourra être proposé à l'enfant d'enlever sa couche à la crèche.

Il peut arriver qu'un enfant souhaite remettre sa couche alors qu'il s'en passait, dans ce cas c'est l'enfant qui doit rester maître de ses apprentissages et ce n'est pas l'adulte qui décide pour lui. Les acquisitions sont très rarement linéaires et il est souvent utile de passer par plusieurs étapes.

6.8.6 - Les anniversaires

Pour l'équipe de Lou Nistou, il est important que chaque enfant puisse fêter son anniversaire, si les parents le souhaitent. Car fêter un anniversaire, c'est organiser une fête un jour précis, pour un enfant en particulier. Cela participe à la prise en compte de son individualité, à l'estime de soi. C'est également un passage d'un âge à un autre avec toutes les projections possibles liées au fait de grandir. L'enfant est mis en avant ce jour-là, il apporte quelque chose de chez lui et le partage avec les autres.

Ce sont les parents qui sollicitent l'équipe pour fixer le jour et ce sont également eux qui fournissent gâteaux et boissons conformément au règlement de fonctionnement.

6.9 - L'évaluation des actions

Ce projet pédagogique se veut être un outil de communication avec toutes les personnes concernées par l'établissement petite enfance Lou Nistou mais il est également pour l'équipe une base de données pour poursuivre son travail au quotidien. Le projet pédagogique se veut évolutif et sera révisé chaque année, si besoin, il sera modifié ou complété.

L'évaluation de ce projet se fait chaque année à travers les questionnaires remis aux parents. Ceux-ci sont analysés et servent de support pour un réajustement qui au regard de certaines remarques ou suggestions s'avérerait nécessaire.

7 – Les modalités d'accueil spécifiques

Les modalités d'accompagnement et d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

La commune de Saint-Laurent-du-Var concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, sous réserve que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne sont pas des établissements de soin, mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent ces enfants en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou présentant une maladie Chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les représentants légaux, le médecin de la famille, le médecin attaché à l'Etablissement d'Accueil du jeune enfant et la référente du Pôle Handicap. La situation de chaque enfant est prise en compte. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant afin de suivre son adaptation, son intégration et son évolution dans son environnement quotidien. Les représentants légaux sont toujours associés et sont tenus régulièrement informés.

- Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant sont en lien avec les établissements scolaires de la commune afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants dans leur futur lieu de scolarisation.

8- Modalités des relations avec les organismes extérieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, participe au financement du fonctionnement de toutes les structures Petite Enfance, régies par la commune de Saint-Laurent-du-Var, par le versement de subventions :

- la Prestation de Service Unique ;
- la Prestation due au titre de la signature du Contrat-Enfance-Jeunesse entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Le Contrat Enfance Jeunesse est articulé autour de deux finalités :

- ◆ améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
- ◆ accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé, en novembre 2018, avec la Caisse d'allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions. La Convention Territoriale Globale est une déclinaison, sur le territoire, du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le Conseil Départemental concourt efficacement aux côtés des familles pour soutenir la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

Le Service Petite Enfance travaille en lien avec de nombreux partenaires pour offrir une qualité d'accueil aux enfants (Services Municipaux des Sports, Animation, Culture, Espaces Verts, Associations Municipales comme le Judo Club, l'AGASC, l'Education Nationale, le CAMPS, L'ARPAS.....)

9- Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement doit être affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles. Un exemplaire de ce document est transmis aux familles, dont les enfants sont inscrits dans l'établissement ou le service. Son suivi est assuré conjointement par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Pôle d'Intervention Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant, voté par voie de délibération par le Conseil Municipal de la Commune, et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la directrice du Pôle Intermédiaire Petite Enfance au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour signature.

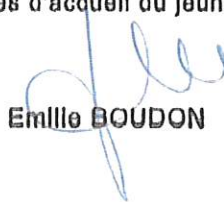
Ce document sera établi en triple exemplaires :

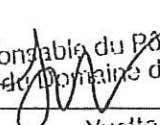
- un pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
- un à conserver par chaque Etablissement Petite Enfance concerné

Le **26 JUL. 2019**

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
 Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
 Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
 Joseph SEGURA



DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	
DATE	20 AOÛT 2019
CACHET	Le Responsable de la section des modes d'accueil du jeune enfant
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Emille BOUDON
SIGNATURE	

DOCUMENT VISE PAR LA CAF DES ALPES-MARITIMES	
DATE	518119
CACHET	
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Responsable du Pôle d'interventions sociales Est et du Domaine de l'Enfance et de la Famille
SIGNATURE	 Yvette AGNOLETTO